



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

Protocole Pass sanitaire **

Défraiement des Arbitres **

Dates Formations et Détections

PROCES VERBAUX

Football à Effectif Réduit **

Organisation des Championnats & Coupes **

Statuts & Règlements **

Futsal **

Calendriers

ANNEXES

Amendes



Egalement Consultable sur notre site internet

<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>



TOURNOI DU VAL DE MARNE

22^E TOURNOI INTERNATIONAL U16



ANGLETERRE BELGIQUE FRANCE ITALIE

VENEZ NOMBREUX

MAR. 02/11	JEU. 04/11	SAM. 06/11
ITALIE ANGLETERRE 14H00 - STADE D'ODIER PIRON LIMEIL BREVANNES	ANGLETERRE BELGIQUE 14H00 - STADE GABRIEL PÉRI - VITRY SUR SEINE	BELGIQUE ITALIE 14H00 - COMPLEXE SPORTIF "LÉO LAGRANGE" - BONNEUIL SUR MARNE
FRANCE BELGIQUE 16H00 - STADE DOMINIQUE DUVAUCHELLE - CRETEIL	FRANCE ITALIE 16H00 - COMPLEXE SPORTIF PHILIPPE DIEULEVEULT - PLESSIS TRÉVISE	FRANCE ANGLETERRE 16H00 - COMPLEXE SPORTIF "LÉO LAGRANGE" - BONNEUIL SUR MARNE

ENTRÉE GRATUITE
districtvaldemarne.fff.fr



PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

SE LAVER LES MAINS RÉGULIÈREMENT

MAINTENIR UNE DISTANCIATION SOCIALE



Edition N° 556 du Jeudi 28 Octobre 2021

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

**Documents & * Procès-Verbaux*

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...),

le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique district94.covid19@gmail.com doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent.

Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées

éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.

A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19

TIRAGE COUPE DE FRANCE

6^{ème} TOUR du 31/10/21

Dates	Matches
<u>31/10/2021</u>	<u>Courbevoie Sports 1 - Creteil Lusitanos Us 1</u>
<u>31/10/2021</u>	<u>Red Star Fc 1 - Lusitanos St Maur 1</u>

Félicitations aux clubs encore en lice.

LES OBLIGATIONS (RSG 94)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14
+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Précision suite à la saison blanche :

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.



F.M.I

Quelques précisions pour mieux vous aider

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur : <https://fmi.fff.fr/>

1. Se connecter avec ses identifiants Footclubs
2. Récupérer vos rencontres » en haut pour lesquelles vous avez le droit Footclubs (*)
3. Charger les données » à droite de la ligne de votre match
4. Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
5. Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
6. Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » **la veille du match au plus tard.**

Le matin du match, **seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).**

Lorsque la FMI ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.**

Rappel : pas besoin de connexion internet le jour du match

(*) Important : Pour pouvoir faire toutes les démarches s'assurer des droits attribués « GESTION FMI » sur **FOOTCLUB :**

FOOTCLUB ensuite **ORGANISATION** ensuite **IDENTIFIANTS FOOTCLUB** ensuite sélection une personne, s'assurer que la case **GESTION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE** est bien cochée puis lui donner les autorisations par rapport aux équipes pour lesquelles il devra faire la **FMI** (*renouveler l'opération pour chaque utilisateur*)

A la une de notre site internet toutes les informations FMI :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/video/fmi/>

Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au **1er Juillet et au 1er Janvier** sur

<https://fmi.fff.fr/assistance/>

QUI CONTRÔLE LE PASS SANITAIRE ?

- Le contrôle avant match est effectué par le référent covid ou un membre de l'équipe covid de l'équipe « recevant »
 - En aucun cas : l'arbitre ne contrôle les pass sanitaires.
- Seules les personnes ayant une mission essentielle à la rencontre munies du pass sanitaire doivent pouvoir accéder à la zone vestiaires
- Toutes les personnes circulant dans la zone vestiaires doivent être munies du pass sanitaire et porter un masque

Pour les stades ayant une seule entrée : Le contrôle se fait à l'entrée du Stade.

Pas de Pass Sanitaire = Pas d'entrée dans le stade

Protocole d'organisation des rencontres régionales et départementales

► Le Pass sanitaire, c'est quoi ?

- A ttestation de vaccination complète
- T est PCR ou antigénique de moins de 72h
- Test RT PCR POSITIF Plus de 15j et moins 6 mois
- Certificat de contre indication à la vaccination
- Auto test validé par un professionnel de santé.

► Le contrôle du Pass sanitaire se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».

Le contrôle est effectué par le Référent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant.

► Le port du masque

Les collectivités locales ou autorités préfectorales, en fonction de la situation sanitaire locale, peuvent être amenées à imposer le port du masque.

► Les animations d'avant match, à la mi temps et d'après match, sont à proscrire.

Les Protocoles d'avant match sont interdits.

► Les acteurs de la rencontre

(Arbitres Dirigeants Joueurs)

Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du Pass sanitaire doivent pouvoir accéder à la Zone vestiaires.

Délégués - Observateurs : Pass sanitaire obligatoire et port du masque.

► Les spectateurs

Le contrôle du Pass Sanitaire doit se faire dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'AOP (arrêté d'ouverture au public) à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs.

Si ce n'est pas le cas, l'accès du public ne sera pas soumis à la détention du pass sanitaire

► Buvette Restauration

Les buvettes sont autorisées sous réserve du respect des règles de base applicables aux bars (pass sanitaire, distanciation, et boissons individuelles). Le règlement qui s'applique est celui des hôtels, cafés, restaurants (HCR).

► Le report d'une rencontre ne peut être envisagé que dans les deux cas ci dessous :

1. A partir de **4 nouveaux cas positifs** de joueuses/ joueurs **sur 7 jours glissants** (en championnat Futsal, à partir de 3 cas positifs) ;
2. L'ARS impose un **isolement de l'équipe** pour 7 jours.

Coupe de France : aucun report autorisé. L'équipe est sortie de la compétition. Les commissions de gestion des compétitions ont compétence pour juger des reports sur présentation des documents officiels. ■

Ces informations sont une synthèse du protocole que vous pouvez retrouver dans son ensemble à partir du QR code suivant :





RAPPEL IMPORTANT **AUX CLUBS et AUX ARBITRES** **SAISON 2021 & 2022**

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison. Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- **Seniors D1, D2, D3**
- **Féminins D1** (*Les prélèvements débuteront en Octobre*)
- **U18 D1, D2,**
- **U16 D1, D2,**
- **U14 D1, D2, D3**
- **CDM D1**
- **FUTSAL D1 et D2** (*Les prélèvements débuteront en Octobre*)

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant. Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif.

CLUBS :

Le **1^{er} prélèvement (*)** aux alentours du **25 Septembre 2021**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin Mai (**soit au total 9 prélèvements**),

le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 20** de chaque ***mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2021)***.

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS
Pour ces matches, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).



Dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications est entièrement gérée par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F – LPIFF)



Comment s'inscrire ?



Formation Dirigeant

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation dirigeant(e)s »
- Consulter « PFFD – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « PFFD – Fiche d'inscription » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Initiale d'Arbitre

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation arbitres »
- Consulter « FIA – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « FIA, FIA Futsal - Dossier de candidature » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/> ou <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations-techniques/>
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité
- « Consulter la liste des sessions », en bas de page
- Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter
- Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partage, **le District continuera à vous proposer une offre de restauration à hauteur de 10€/jour.**

Le règlement sera à réaliser le jour même uniquement en chèque ou espèce.

Service formation IR2F
01 85 90 03 70
formations@paris-idf.fff.fr

Service formation District
01 55 96 11 42
formation@districtvaldemarne.fff.fr



PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
07/10/2021	08/10/2021	REPORT
18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT
03/02/2022	04/02/2022	CLUB
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
24/02/2022	25/02/2022	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
21/02/2022	22/02/2022	CLUB

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
14/10/2021	15/10/2021	DISTRICT
25/11/2021	26/11/2021	VILLENEUVE AFC
13/01/2022	14/01/2022	DISTRICT
10/02/2022	11/02/2022	CLUB
17/03/2022	18/03/2022	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
28/04/2022	29/04/2022	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
25/04/2022	26/04/2022	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
21/10/2021	22/10/2021	DISTRICT
02/12/2021	03/12/2021	DISTRICT
20/01/2022	21/01/2022	CLUB
17/02/2022	18/02/2022	DISTRICT
24/03/2022	25/03/2022	CLUB

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC
13/12/2021	14/12/2021	DISTRICT
27/01/2022	28/01/2022	CLUB
07/03/2022	08/03/2022	DISTRICT
07/04/2022	08/04/2022	DISTRICT

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
29/11/2021	30/11/2021	CLUB
24/01/2022	25/01/2022	CLUB
19/04/2022	20/04/2022	CLUB

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
08/11/2021	09/11/2021	CLUB
14/02/2022	15/02/2022	CLUB
12/05/2022	13/05/2022	CLUB

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2021	10/12/2021	CLUB
24/05/2021	25/05/2021	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
15/12/2021	15/12/2021	DISTRICT
05/05/2021	05/05/2021	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
22/11/2021	23/11/2021	DISTRICT
03/03/2022	04/03/2022	DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
26/03/2021	02/04/2021	DISTRICT + CLUB
14/05/2021	21/05/2021	DISTRICT + CLUB

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/12/2021	04/12/2021	DISTRICT

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
21/05/2022	21/05/2022	DISTRICT
23/06/2022	23/06/2022	DISTRICT

PROCESSUS DE DETECTIONS ET DE SELECTIONS
Calendrier prévisionnel



De façon complémentaire à nos rassemblements, des observations de matchs auront lieu directement au sein des clubs.

ATTENTION

Ces observations ne remplacent pas les rassemblements. Pour pouvoir être sélectionné(e)s, les joueuses et joueurs devront répondre aux différentes convocations.

U16G

Mercredi 6 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 13 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 20 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 27 octobre 2021

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 3 novembre 2021

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U15G

Mercredi 6 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 13 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 20 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 27 octobre 2021

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Jeudi 11 novembre 2021

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U14G

Mercredi 23 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Jeudi 24 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Vendredi 25 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 23 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 30 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Samedi 9 avril 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13G

Lundi 25 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*matin ou après-midi*)

Mercredi 26 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*matin ou après-midi*)

Mercredi 27 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*matin ou après-midi*)

Jeudi 28 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*matin ou après-midi*)

Vendredi 29 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*matin ou après-midi*)

Mercredi 17 novembre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 24 novembre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 1 décembre 2021

Si besoin - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

U15F

Mercredi 13 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 20 octobre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 10 novembre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 17 novembre 2021

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 24 novembre 2021

Centre de Perfectionnement – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Samedi 27 novembre 2021

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U14F

Mardi 22 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 9 mars 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 23 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 30 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 6 avril 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 13 avril 2022

Centre de Perfectionnement – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Samedi 16 avril 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13F

Mercredi 10 novembre 2021

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 22 novembre 2021

Centre de Perfectionnement – District du Val-de-Marne – 19h00

Lundi 6 décembre 2021

Centre de Perfectionnement – District du Val-de-Marne – 19h00

6 autres dates seront définies lors de la deuxième partie de saison

Procès-Verbaux

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT

REUNION DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes Patricia GUILIANI et Virginie RANSOU et MM., GRESSIEN Georges,
SAINT-ALBIN Maurice, NOYON Joël, GLAUDE Gérard,

Absents excusés : MM. GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, DARDENNES Patrick, FETOUS Lakhdar
LEBERRE Jean-Claude, NAZICAL Marie-Ange, MOUSTAMID Abdou, TAFININE Driss.

RAPPEL L'ENVOI DE COURRIERS :

Pour que les dossiers soient traités,

il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL

1°) - Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :

1°) - *Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :*

- Le nom du club,

- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

2°) - *Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :*

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la tecchnique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer

UNIQUEMENT :

Par Courrier postal : **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Tél : 01. 55. 96. 11. 00 (ACCUEIL)

(Technique : Driss 01.55.96.11.43 ou Hédi : 01.55.96.11.42).

3°) - *Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et*

n° de licence. Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2021.

Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2021.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ...

Responsable Monsieur.....Club x. Licence n°..... pour info : la Technique Monsieur...

U 11

ARCUEIL COSM/NOGENT FC U10/U11 DU 16/10/2021 Gr4 ABCD

Courrier d'ARCUEIL COSM du 19/10/21

La Commission ne peut affecter le résultat sans feuille de rencontre et vous rappelle que la F.M.I n'étant pas établie : vous devez remplir une feuille de rencontre sur papier et indiquer les renseignements utiles : (Catégorie, groupe, poule, et dates).

BRY FC/ VILLIERS ES U11 POULE ABC DU 19/10/2021

Courrier de BRY FC du 19/10/2021

Pris note des problèmes en F.M.I.

(Les rencontres n° 2395605 en Poule A - n°23965647 en Poule B et N°24060432 en Poule C.

CRETEIL LUSITANOS F. US / ELAN CHEVILLY LARUE U12/2 ABCD DU 09/10/2021.

Lecture de la feuille de rencontre :

La Commission rappelle :

Lorsque la F.M.I ne fonctionne pas : MERCI bien vouloir établir des feuilles de rencontres :

CRETEIL LUSITANOS F. US : C'est OK.

CHEVILLY LARUE ELAN : partie non remplie.

A partir du lundi 1^{er} novembre 2021 : les clubs seront amendés.

U 13

BRY FC / ASOMBA U13 POULE B DU 16/10/2021

Courrier de BRY FC du 19/10/2021 (N°224060360).

Pris note du FORFAIT AVISE d'ASOMBA.

1er TOUR CHALLENGE REGIONAL (U11) :

LE SAMEDI 13 NOVEMBRE 2021

***Suite à la publication sur le Site du District du VAL-DE-FOOTBALL,
des corrections ont été apportées à la demande des clubs.***

Début des rencontres : 10 H 30

Les responsables des clubs doivent être munis de leurs licences ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.

Toute feuille d'engagement contenant un joueur non-licencié, entrainera la disqualification de l'équipe.

La Commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'arbitrer.

ATTENTION : Pour les horaires :
Vous devez contacter les clubs ACCUEIL pour CONFIRMER
(Certains commencent plus tôt à : 9 H 00).

CENTRE AVENIR SPORTIF D'ORLY

STADE Georges Méliès - 99, Avenue de la VICTOIRE - 94310 ORLY.

POULE 1 : Challenge régional : 1er tour

AVENIR SPORTIF D'ORLY 1
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL
CHEMINOTS 6
CHOISY LE ROI A.S. 4
CA VITRY 94.2 2

POULE 2 : Challenge régional : 1er tour

AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL
CHEMINOTS 5
CHOISY LE ROI A.S. 3
CA VITRY 94.2 1

CENTRE CHARENTON C.A.P.

STADE HENRI GUERIN - CHEMIN DE HALAGE - ILE MARTINET - 94220 CHARENTON-LE-PONT.

POULE 3 : Challenge régional : 1er tour

CHARENTON C.A.P. 1
FONTENAY SS/BOIS U.S. 3
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A .2
U. S. IVRY FOOTBALL 3

POULE 4 : Challenge régional : 1er tour

CHARENTON C.A.P. 2
FONTENAY SS/BOIS U.S. 4
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1
VINCENNOIS C.O. 3

CENTRE VINCENNOIS C.O.

STADE LEO LAGRANGE - ROUTE DE LA PYRAMIDE - 75012 PARIS.

POULE 5 : Challenge régional : 1er tour

VINCENNOIS C.O. 1
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 2
VITRY E.S. 3
EXEMPT.

POULE 6 : Challenge régional : 1er tour

VINCENNOIS C.O. 2
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 1
VITRY E.S. 4
EXEMPT.

CENTRE CHOISY LE ROI A.S.

STADE JEAN BOUIN - 39/41, Rue POMPADOUR - 94600 CHOISY-LE-ROI.

POULE 7 : Challenge régional : 1er tour

CHOISY LE ROI A.S. 1
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 3
ORMESSON U.S. 3
SUCY F.C. 2

POULE 8 : Challenge régional : 1er tour

CHOISY LE ROI A.S. 2
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 4
ORMESSON U.S. 4
SUCY F.C. 1.

CENTRE THIAIS F.C.

STADE ALAIN MIMOUN - 01, Rue du 11 Novembre - 94320 THIAIS.

POULE : 9 Challenge régional : 1er tour

THIAIS F.C. 1
AVENIR SPORTIF D'ORLY 3
CHEVILLY LA RUE ELAN 2
MAISONS ALFORT F.C. 1

POULE 10 : Challenge régional : 1er tour

THIAIS F.C. 2
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1
CHEVILLY LA RUE ELAN 1
KREMLIN BICETRE C.S.A. 1.

CENTRE VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS

STADE GERARD ROUSSEL - 01, Rue Léon MAURIS - 94190 VILLENEUVE SAINT-GEORGES.

POULE 11 : Challenge régional : 1er tour

VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL
CHEMINOTS 1
U. FOOTBALL CRETEIL 2
BONNEUIL S/MARNE C.S. 2
FRESNES A.A.S. 2

POULE 12 : Challenge régional : 1er tour

VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL
CHEMINOTS 2
U. FOOTBALL CRETEIL 1
BONNEUIL S/MARNE C.S. 1
FRESNES A.A.S. 1.

CENTRE ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL

STADE LOUISON BOBET - 169, Avenue MAURICE BERTEAUX - 94420 LE PLESSIS-REVISE.

POULE 13 : Challenge régional : 1er tour

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1
CHAMPIGNY F.C. 94 2
ENT.SANTENY MANDRES 1
ORMESSON U.S. 2

POULE 14 Challenge régional : 1er tour

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2
CHAMPIGNY F.C. 94 1
NOISEAU STE S. 1
ORMESSON U.S. 1.

CENTRE VITRY E.S.

STADE ARRIGHI - RUE AMPERE - 94400 VITRY SUR SEINE.

POULE 15 : Challenge régional : 1er tour

VITRY E.S. 1
THIAIS F.C. 3
CACHAN C.O. 1
EXEMPT.

POULE 16 : Challenge régional : 1er tour

VITRY E.S. 2
THIAIS F.C. 4
VILLENEUVE ABLON U.S. 1
EXEMPT.

CENTRE FONTENAY SS/BOIS U.S.

STADE LE TIEC - RUE GABRIEL LACASSAGNE - 94120 FONTENAY SOUS-BOIS.

POULE 17 : Challenge régional : 1er tour

FONTENAY SS/BOIS U.S. 1
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 2
BRY F.C. 1
VAL DE FONTENAY AS 2

POULE 18 : Challenge régional : 1er tour

FONTENAY SS/BOIS U.S. 2
EXEMPT.
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1
VAL DE FONTENAY AS 1.

CENTRE U. S. IVRY FOOTBALL

STADE GOURNAY - 179, BOULEVARD DE STALINGRAD - 94200 IVRY-SUR-SEINE.

POULE 19 : Challenge régional : 1er tour

U. S. IVRY FOOTBALL 1
CHARENTON C.A.P. 3
VILLEJUIF U.S. 2
CRETEIL LUSITANOS F. US 3

POULE 20 : Challenge régional : 1er tour

U. S. IVRY FOOTBALL 2
CHARENTON C.A.P. 4
VILLEJUIF U.S. 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 4.

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

STADE DUVAUCHELLE - 02, RUE DOMINIQUE DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL.

POULE 21 : Challenge régional 1er tour

CRETEIL LUSITANOS F. US 1
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL
CHEMINOTS 3
ASOMBA 1
EXEMPT.

POULE 22 : Challenge régional : 1er tour

CRETEIL LUSITANOS F. US 2
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL
CHEMINOTS 4
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1
EXEMPT.

CENTRE JOINVILLE R.C.

STADE J.P. GARCHERY - 12, Avenue des CANADIENS - 75012 PARIS.

POULE 23 : Challenge régional : 1er tour

JOINVILLE R.C. 1
NOGENT S/MARNE F.C. 1
CAUDACIENNE ENT.S. 1
EXEMPT.

1er TOUR COUPE FESTIVAL U13 PITCH :
LE SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021

Heure d'accueil : 14 H 00

Début des rencontres : 14 H 30

Les responsables des clubs doivent être munis de leurs licences ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.

Toute feuille d'engagement contenant un joueur non licencié entraînera la disqualification de l'équipe

La commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'arbitrer.

RAPPEL : Article - 160 NOMBRE DE JOUEURS MUTATION

Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence MUTATION pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Mise en place des rencontres :

Les 16 équipes sont regroupées en une poule de 16 après tirage au sort intégral.

Les équipes seront opposées selon la formule ECHIQUIER.

Lors de cette finale, un club ne peut pas présenter plus d'une équipe.

La Commission s'étonne du manque d'équipes, plus de 200 équipes les années précédentes, contre 80 cette année. Aussi, le règlement prévoyait une qualification de 128 équipes, puis 64 et 32. Elle est obligée d'adopter le règlement à la réalité. Elles seront qualifiées les 64 meilleures équipes pour le Tour suivant.

Suite à la publication sur le Site du District du VAL-DE-FOOTBALL, des corrections ont été apportées à la demande des CLUBS.

CENTRE AVENIR SPORTIF D'ORLY

STADE GEORGES Méliès - 99, Avenue de la VICTOIRE - 94310 ORLY.

POULE 1 : Festival U13 : 1er tour

AVENIR SPORTIF D'ORLY 1
CHOISY LE ROI A.S. 3
ORMESSON U.S. 3
LIMEIL BREVANNES A.J. 3

POULE 2 : Festival U13 : 1er tour

AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
CHOISY LE ROI A.S. 4
ORMESSON U.S. 4
LIMEIL BREVANNES A.J. 4.

CENTRE BONNEUIL S/MARNE C.S.

STADE LEO LAGRANGE - Rue Jean CALETAS - 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE.

POULE 3 : Festival U13 : 1er tour

BONNEUIL S/MARNE C.S. 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 3
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 3
VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1

POULE 4 : Festival U13 : 1er tour

BONNEUIL S/MARNE C.S. 2
CRETEIL LUSITANOS F. US 4
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 4
VALENTON FOOTBALL ACADEMY 2.

CENTRE CHARENTON C.A.P.

STADE HENRI GUERIN - CHEMIN DE HALAGE - ILE MARTINET - 94220 CHARENTON-LE-PONT

POULE 5 : Festival U13 : 1er tour

CHARENTON C.A.P. 1
JOINVILLE R.C. 3
FONTENAY SS/BOIS U.S. 3
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1

POULE 6 : Festival U13 : 1er tour

CHARENTON C.A.P. 2
FONTENAY SS/BOIS U.S. 4
CHEVILLY LA RUE ELAN 3
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2.

CENTRE CHOISY LE ROI A.S.

STADE JEAN BOUIN - 39/41, Rue POMPADOUR - 94600 CHOISY-LE-ROI.

POULE 7 : Festival U13 : 1er tour

CHOISY LE ROI A.S. 1
RUNGIS U.S. 2
SUCY F.C. 2
U. FOOTBALL CRETEIL 2

POULE 8 : Festival U13 : 1er tour

CHOISY LE ROI A.S. 2
RUNGIS U.S. 1
SUCY F.C. 1
U. FOOTBALL CRETEIL 1.

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

STADE DUVAUCHELLE - 02 RUE DOMINIQUE DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL.

POULE 9 : Festival U13 : 1er tour

CRETEIL LUSITANOS F. US 1
LIMEIL BREVANNES A.J. 2
ORMESSON U.S. 2
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL
CHEMINOTS 2

POULE 10 : Festival U13 : 1er tour

CRETEIL LUSITANOS F. US 2
LIMEIL BREVANNES A.J. 1
ORMESSON U.S. 1
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL
CHEMINOTS 1.

CENTRE VILLEJUIF U.S.

STADE KARL MARX - 43, Rue Youri GAGARINE - 94800 VILLEJUIF.

POULE 11 : Festival U13 : 1er tour

VILLEJUIF U.S. 1
U. S. IVRY FOOTBALL 2
HAY LES ROSES C.A. 2
AVENIR SPORTIF D'ORLY 3

POULE 12 : Festival U13 : 1er tour

VILLEJUIF U.S. 2
U. S. IVRY FOOTBALL 1
HAY LES ROSES C.A. 1
ST MANDE F.C. 1.

CENTRE JOINVILLE R.C.

STADE J.P. GARCHERY - 12, Avenue des CANADIENS - 75012 PARIS.

POULE 13 : Festival U13 : 1er tour

JOINVILLE R.C. 1
ASOMBA 1
MAISONS ALFORT F.C. 2
EXEMPT.

POULE 14 : Festival U13 : 1er tour

JOINVILLE R.C. 2
BOISSY F.C. 1
MAISONS ALFORT F.C. 1
EXEMPT.

CENTRE CHEVILLY LA RUE ELAN

PARC DES SPORTS - 02, Rue du STADE - 94550 CHEVILLY LARUE.

POULE 15 : Festival U13 : 1er tour

CHEVILLY LA RUE ELAN 1
VITRY E.S. 2
FRESNES A.A.S. 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 7

POULE 16 : Festival U13 : 1er tour

CHEVILLY LA RUE ELAN 2
VITRY E.S. 1
LUSITANOS ST MAUR U.S. 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 8

CENTRE ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL

STADE LOUISON BOBET - 169, Avenue MAURICE BERTEAUX - 94420 LE PLESSIS-TREVISE.

POULE 17 : Festival U13 : 1er tour

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1
ENT.SANTENY MANDRES 2
VILLECRESNES U. S. 1
EXEMPT

POULE 18 : Festival U13 : 1er tour

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2
ENT.SANTENY MANDRES 1
CAUDACIENNE ENT.S. 1
NOISEAU STE S. 1

CENTRE FONTENAY SS/BOIS U.S.

STADE LE TIEC - RUE GABRIEL LACASSAGNE - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

POULE 19 : Festival U13 : 1er tour

FONTENAY SS/BOIS U.S. 1
CHARENTON C.A.P. 3
BRY F.C. 1
THIAIS F.C. 1

POULE 20 : Festival U13 : 1er tour

FONTENAY SS/BOIS U.S. 2
CHARENTON C.A.P. 4
VAL DE FONTENAY AS 1
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1

CENTRE DE ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

STADE DES CORNEILLES - 47, Boulevard DES CORNEILLES - 94100 SAINT-MAUR DES FOSSES.

POULE 21 : Festival U13 : 1er tour

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1
 CRETEIL LUSITANOS F. US 5
 CHAMPIGNY F.C. 94 1
 EXEMPT.

POULE 22 : Festival U13 : 1er tour

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2
 CRETEIL LUSITANOS F. US 6
 VILLENEUVE ABLON U.S. 1
 EXEMPT.

ANNEXE FINANCIERE	
Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème Tour, 2ème Tour Coupe VDM Futsal.	20,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème Tour, 2ème Tour coupe VDM Futsal	30,00 €
Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - 3ème Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - 3ème Tour.	40,00 €
Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM Futsal.	50,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - Finale, Finale VDM Futsal.	75,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (défi foot interclubs.).	100,00 €
CR non-reçu des plateaux nouvelles pratiques.	50,00 €
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	25,00 €
Absence non-justifiée à une convocation.	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence.	8,00 €- au club
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	10,00 €- au club
U8 / U9 : Forfait ou absence.	8,00 €- / équipe
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	20,00 €- au club d'accueil
Licence manquante.	4,00 €- / licence
1er forfait - U11 / U13.	6,00 €- / Equipe
2ème forfait - U11 / U13.	8,00 €- / Equipe
3ème forfait - U11 / U13.	10,00 €- / Equipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 €- au club recevant
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 €- au club recevant
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie...).	9,50 € / équipe
Disqualification G. BOULOGNE - 1er Tour.	15,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE - 1er Tour.	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE - 2ème Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE - 2ème Tour.	60,00 €
Disqualification G. BOULOGNE - Finale.	60,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE - Finale.	120,00 €
Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - 1er Tour, 1er Tour Coupe VDM Futsal.	10,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - 1er Tour, 1er Tour Coupe VDM Futsal.	15,00 €

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 26 octobre 2021

Président : Monsieur COMBAL

Présents : Mmes POLICON, – MM. BOUSSARD, CHAMPION, TOUVENET, SAMBA, ARNAUD, LEFEUVRE.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat :
Amende 100.00 euros

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

23840536 - BOSS-TON-FOOT / – FC MAROLLES Séniors D4.A du 17/10/2021

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de Boss-Ton-Foot.

23840552- BOSS-TON-FOOT / – LE PERREUX Séniors D4.A du 24/10/2021

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de Boss-Ton-Foot.

Courriel A.S ULTRA MARINE – Séniors D3.B -Dérogation annuelle -

La Commission note que le club jouera tous ses matchs à 15h 30 au stade St Honoré-de-Balzac 103 rue de Balzac 94400 Vitry-sur-Seine.

Avis aux clubs concernés.

23403622 – CSA KREMLIN BICETRE / ELAN CHEVILLY LA RUE D3 Poule A du 24/10/2021

Courrier des deux clubs et lecture de la feuille de match.

La commission :

-dit match à jouer avec un arbitre officiel et un délégué à la charge des deux clubs (Match non joué en raison de problème de pass sanitaire pour le club de CHEVILLY LA RUE)

-fixe cette rencontre au 28/11/2021.

TIRAGE COUPE VDM SENIORS & AMITIÉ SENIORS

Seniors et Amitié :

2^{ème} Tour

Dates des Rencontres

14 Novembre 2021

Dates des tirages

Tirage effectué

Cadrage

09 Janvier 2022

14 Décembre 2021

1/8^{ème} Finale

06 Mars 2022

08 Février 2022

¼ Finale

17 Avril 2022

A définir

½ Finale

26 Mai 2022

A définir

Finale

11et 12 Juin 2022

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le 14 NOVEMBRE 2021 à 15H00 sur le terrain du premier nommé.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB

Exempt : Coupe Amitié = CHARENTON CAP (2)

CHAMPIONNAT CDM

23839034 – ARCUEIL COM 5 / NEUVE UNO 5 du 24/10/2021

Accord des deux clubs via Footclub.

Accord de la commission terrain indisponible, ce match est fixé au 31 /10/2021

Avis aux clubs concernés.

TIRAGE COUPE CDM

CDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	14 Novembre 2021	19 Octobre 2021
1/8 ^{ème} Finale	20 Février 2022	02 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	22 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT ANCIENS

Courriel VILLENEUVOISE ANTILLAISE A – ANCIENS D3.B -Dérogation annuelle -

La Commission note que le club jouera tous ses matchs Plaine sud parc interdépartemental de Choisy terrain N°23 le dimanche matin.

Avis aux clubs concernés.

TIRAGE COUPE ANCIENS

Anciens :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
2 ^{ème} Tour	14 Novembre 2021	26 Octobre 2021
Cadrage	09 Janvier 2022	14 Décembre 2021
1/8 ^{ème} Finale	06 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	29 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

COUPE VDM « ANCIENS »

24061467- FC NOGENT / AS ARRIGHI du 17/10/2021

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre, le match est non joué (7 joueurs seulement du club d'Arrighi présentant un pass sanitaire).

La commission donne match perdu par forfait à AS ARRIGHI. (NOGENT qualifié pour la suite de la compétition).

24061447- AS CHOISY LE ROI / DEFENSE NLE PARIS CS du 17/10/2021

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre, forfait non avisé de DEFENSE NLE PARIS CS.

AS Choisy, qualifié pour la suite de la compétition.

24061451- CACHAN ASCO 12 / FRESNES A.A.S 12 du 17/10/2021

Lecture de la feuille de match, forfait non avisé de FRESNES A.A.S.

CACHAN ASC 12, qualifié pour la suite de la compétition.

CHAMPIONNAT +45 ANS

23824718 – MAISONS ALFORT FC 13 / ARRIGHI AS12 +45 ans POULE A du 24/10/2021

Accord des deux clubs via Footclub.

Accord de la commission, ce match est fixé au 14 /1/2021

23824849 – FRESNES A.A.S 13 / ARCEUIL COM 11 +45 ans POULE C du 24/10/2021

Accord des deux clubs via Footclub.

Accord de la commission, ce match est fixé au 28 /11/2021

TIRAGES COUPE « + 45 Ans »

+ 45 Ans :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<u>Cadrage</u>	<u>09 Janvier 2022</u>	<u>14 Décembre 2021</u>
<u>1/8 Finale</u>	<u>A définir</u>	
<u>¼ Finale</u>	<u>A définir</u>	
<u>½ Finale</u>	<u>26 Mai 2022</u>	<u>03 Mai 2022</u>
<u>Finale</u>	<u>12 Juin 2022</u>	

24061424- US RUNGIS / FC MAISONS ALFORT +45 ans du 31/10/2021

Accord des deux clubs VIA Footclub.

Accord de la commission, ce match est remis au 21 /11/2021

CHAMPIONNAT +55 ANS

Courriel de FC ALFORTVILLE +55 ans du 21 /11/2021

La commission enregistre le forfait général de l'équipe du FC ALFORTVILLE +55 ans.

Une amende de 150€ est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

238400031- CA VITRY 12 / AMICAL CLUB 12 +55 ans du 24/10/2021

Accord des deux clubs sur Footclub.

Accord de la commission, ce match est fixé au 31 /10/2021

23841719 – VILLEJUIF U.S 13 / VILLIERS U.S +55 ans Poule B du 24/10/2021

Accord des deux clubs sur Footclub.

Accord de la commission, ce match est fixé au 31 /10/2021

DEPARTEMENTALE JEUNES

1^{er} appel Feuilles de matchs manquantes.

23824249-Choisy le Roi FC / Marolles FC U16 D4 A du 10/10/21.

23822526-Bry FC / Orly AVS (2) U14 D4 D du 16/10/21

CHAMPIONNAT U18

23451284-Villiers ES / Maisons-Alfort FC (2) U18 D2 B du 10 /10/21

Lecture de la feuille de match. La Commission :

-demande au club de Maisons-Alfort FC, la composition de son équipe pour cette rencontre

-enregistre le résultat (Villiers ES 4 buts / Maisons-Alfort (2) 3 buts).

23822920-Sucy FC / Villecresnes US (1) U18 D3 B du 20/11/2021

Courriers et accords des deux clubs via Footclubs.

Accord de La Commission. Match le 31/10/21 à 13h00 au parc des sports à Sucy.

TIRAGES COUPE VDM U18

U18 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
2 ^{ème} tour	14 novembre 2021	Tirage effectué
Cadrage	09 janvier 2022	14 Décembre 2021
1/8 ^{ème} Finale	20 Février 2022	28 Janvier 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le 14/11/21 à 13h sur le terrain du 1^{er} nommé. Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre.

Exempts : Lusitanos US, Maisons-Alfort FC, Le Perreux FR + clubs de Ligue.

CHAMPIONNAT U16

Courrier de Villecresnes US. U16 D3.B

La Commission prend note du forfait général de Villecresnes US U16 D3 B.

Une amende de 150€ est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

23824258 – Vitry 94 FC CA (3) / D'Alfortville FC (2) U16 D4 B 24/10/2021

Courrier d'Alfortville du 21/10/21. *La Commission enregistre le 3^{ème} forfait avisé de votre équipe entraînant le forfait général de votre équipe.*

Avis aux clubs concernés.

23824390-Vitry ES (3) / D'Alfortville (1) U16 D4 A du 24/10/21

Courrier d'Alfortville. *La Commission enregistre le 3^{ème} forfait avisé de votre équipe entraînant le forfait général de votre équipe.*

Avis aux clubs concernés.

TIRAGES COUPE U16 VDM et AMITIE

U16 VDM et AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1 ^{ER} tour	17 Octobre 2021	Tirage effectué
2 ^{ème} tour (VDM Nouveau)	14 novembre 2021	Tirage effectué
Cadrage	09 Janvier 2022	14 Décembre 2021
1/8 ^{ème} Finale	06 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

COUPE VDM U16

2545920675– Créteil UF / Charenton CAP 1^{er} tour Coupe VDM U16 du 17/10/21

En retour de la Commission de discipline (*Abandon de terrain de Créteil UF*). La Commission prend note (*Charenton CAP qualifié pour la suite de l'épreuve*).

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le 14/11/21 à 13h sur le terrain du 1^{er} nommé. Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre.

Exempt : Charenton CAP+ clubs de ligue.

COUPE Amitié U16

24061420– Créteil Lusitanos US (5) / Vitry 94 CA(2) Coupe Amitié U16 du 17/10/21

Lecture de la feuille de match. *La Commission enregistre le résultat (Créteil Lusitanos US (5) 2 buts -Vitry 94 CA (2) 5 buts).*

COUPE U16 DISTRICT

U16 DISTRICT :

1^{ER} tour

Cadrage

¼ Finale

½ Finale

Finale

Dates des Rencontres

26 Novembre 2021

20 Février 2022

17 Avril 2022

26 Mai 2022

12 Juin 2022

Dates des tirages

09 Novembre 2021

02 Février 2022

28 Mars 2022

02 Mai 2022

CHAMPIONNAT U14

23452523 –Orly AVS / Créteil Lusitanos US (2) U14 du 04/12/21 D1

Courriers et accords des deux clubs via footclubs.

Accord de La Commission. Match le 18/12/21 à 16h00 au stade Jean Mermoz à Orly (et reste dans l'attente de l'attestation de la Municipalité).

23452903-Le Perreux FR (1) / Créteil UF (1) U14 D3 A du 16/10/21

Retour de la Commission des Calendriers.

La Commission *reprogramme cette rencontre le 18/12/21 à 16h00.*

23822432-Lusitanos US (3 / Boissy FC (1) U14 D4 C du 02/10/21

Retour de la Commission des Calendriers.

La Commission *reprogramme cette rencontre le 18/12/21 à 16h00.*

TIRAGES COUPE U14 VDM et AMITIE

U14 VDM et AMITIE

1^{ER} tour

Cadrage

1/8^{ème} Finale

¼ Finale

½ Finale

Finale

Dates des Rencontres

23 Octobre 2021

08 Janvier 2022

05 Mars 2022

16 Avril 2022

26 Mai 2022

11 Juin 2022

Dates des tirages

Tirage effectué

14 Décembre 2021

15 Février 2022

A définir

A Définir

COUPE Val de Marne U14

24083380-VGA St Maur / D'Alfortville FC 1^{er} tour du 23/10/21

Courrier d'Alfortville FC. *La Commission Enregistre le forfait avisé de votre équipe.*

VGA St Maur qualifié pour la suite de l'épreuve.

24086375-Champigny FC / Villescresnes US 1^{er} tour du 23/10/21

Courrier de Villescresnes. *La Commission Enregistre le forfait avisé de votre équipe.*

Champigny FC qualifié pour la suite de l'épreuve.

24086376-Bonneuil CSM / Caudacienne ES 1^{er} tour du 23/10/21

Courrier de Caudacienne. *La Commission Enregistre le forfait avisé de votre équipe.
Bonneuil CSM qualifié pour la suite de l'épreuve.*

COUPE Amitié U14

24091471 – Créteil Lusitanos US (2) / VGA St Maur (3) Coupe Amitié U14 1^{er} tour du 23/10/21

Courrier de VGA ST Maur. *La Commission Enregistre le forfait avisé de votre équipe.
Créteil Lusitanos US (2) qualifié pour la suite de l'épreuve.*

TIRAGES COUPE U14 DISTRICT

U14 « DISTRICT » :

1^{ER} tour

Cadrage

¼ Finale

½ Finale

Finale

Dates des Rencontres

06 Novembre 2021

05 Mars 2022

23 Avril 2022

26 Mai 2022

11 Juin 2022

Dates des tirages

Tirage effectué

15 Février 2022

28 Mars 2022

03 Mai 2022

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 25/10/2021

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mme FAUTRA - MM. TAVENOT, GUERCHOUN

Assiste : M. KATANGA

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

TOURNOIS

Catégorie : U7 à U11

Club : CRETEIL LUSITANOS

Date : 01/11/2021 au 03/11/2021

Adresse : PARC INTERDEPARTEMENTAL DES SPORTS PLAINE SUD CHEMIN DES BŒUFS 94000 CRETEIL

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du **01/11/2021 au 03/11/2021**

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.

En effet, les challenges, tournois etc.... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (Art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne)

La commission rappelle aux clubs l'OBLIGATION de transmettre les demandes d'homologation des tournois au moins 1 mois avant la date de manifestation de ces tournois sous peine d'être sanctionnés selon l'annexe financière d'une amende d'un montant de 49 euros.

Catégorie : U10 et U11

Club : ARCUEIL CO MUNICIPAL

Date : 23/10/2021 et 24/10/2021

Adresse : Complexe sportif LOUIS FREBAULT ARCUEIL

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi des **23/10/2021 et 24/10/2021**

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.

En effet, les challenges, tournois etc.... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (Art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne)

La commission rappelle aux clubs l'OBLIGATION de transmettre les demandes d'homologation des tournois au moins 1 mois avant la date de manifestation de ces tournois sous peine d'être sanctionnés selon l'annexe financière d'une amende d'un montant de 49 euros.

JEUNES

U14– D3 / A - CHEVILLY LARUE ELAN 1 / O. PARIS ESPOIR 1 du 02/10/2021

Reprise du dossier

La commission prend connaissance de la réserve du club de **O. PARIS ESPOIR 1**

Quant à la qualification et la participation des joueurs catégorie U12

KILYAN MONTE

NORDFILD BROCHARD Yateke

Du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1**

Susceptibles d'être interdits de surclassement.

Jugeant en premier ressort

La commission informe le club de **O. PARIS ESPOIR 1**

Que selon l'article 7 du RSG de la LPIFF et conformément aux RG de la FFF et aux articles 7, 8, et 38 du RSG de la LPIFF, les joueurs licenciés U12 ne peuvent participer aux rencontres U13 et U14.

Cette décision est confirmée par le communiqué du Comité Directeur du VDM du 20/10/2021 U12.

Après vérification les joueurs cités étant inscrits sur la feuille de match, la commission décide :

- MATCH PERDU par pénalité au club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1** (-1 point, 0 but)
- Pour en attribuer le gain au club de **O. PARIS ESPOIR 1** (3 points, 1 but)

U16- COUPE AMITIE - CHOISY LE ROI AS 4 / LE PERREUX FR 2 Du 17/10/2021

Réclamation du club de **LE PERREUX FR 2**

Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CHOISY LE ROI AS 4**

susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par les équipes supérieures de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

La commission met le dossier en attente des renseignements administratifs.

FUTSAL

FUTSAL SENIORS – D1 - NOGENT US 94 FUTSAL (2) / VISIO NOVA (2) - Du 02/10/2021

Courriel en date du 04 octobre 2021 du Club de NOGENT US 94, sur la participation et la qualification du joueur BAKLOUTI Kévin Lic. : N°2543790581 du Club de VISIO NOVA ne possédant pas 4 jours francs de qualification.

Reprise du dossier

Jugeant en premier ressort

La commission a demandé au club de **NOGENT US 94 FUTSAL (2)**

de lui adresser la feuille de match suite à la réclamation du club de **NOGENT US 94 FUTSAL (2)**

Après une deuxième demande au club de **NOGENT US 94 FUTSAL (2)**

cette dernière est restée sans réponse.

*En conséquence, et suivant l'article 44 du RSG du District du VDM, la commission décide MATCH perdu par pénalité au club de **NOGENT US 94 FUTSAL (2)** (- 1point, 0 but)*

*Et maintien des points acquis et des buts marqués pour le club de **VISION NOVA (2)**.*

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du restreinte du Lundi 25 octobre 2021

Présents : MM. FOPPIANI JJ- DIAZ F – BELOUFA A

**A compter de ce jour, la Commission Futsal aura lieu tous les lundis.
Merci de nous transmettre vos demandes de modifications ou vos
informations le lundi midi au plus tard.**

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Attestation municipale de mise à disposition des installations

582116 ULTRA FUTSAL CLUB 94

Réception de l'attestation Municipale de mise à disposition du gymnase la Halle des sports Rabelais, le mardi de 20h00 à 22h 00.

560475 VERS L'AVANT

Réception de l'attestation municipale Gymnase Paul Eluard le samedi à 12h à 14h en alternance avec l'ASC Vitry.

FUTSAL D1

582116 – ULTRA FUTSAL 94 (Courrier du 26/10/21)

La Commission note que le coup d'envoi des rencontres à domicile aura lieu à 20h30.

Avis aux clubs concernés.

(Rappel) 23974512 : VITRY ASC 2 / KB FUTSAL 2 Futsal D1 du 23/10/21

Courriel de VITRY ASC du 18/10/21, nous informant d'un match de Coupe Nationale (le match de ligue étant prioritaire le même jour).

La Commission reporte la rencontre au 30/10/21. Coup d'envoi à 12h30 au Gymnase Paul ELUARD à Vitry-Sur-Seine

(Rappel) 23974508 : ULTRA FUTSAL CLUB 94 / VISION NOVA 2 Futsal D1 du 19/10/21

Courriel de ULTRA FUTSAL CLUB 94 et attestation de la ville de Vitry-Sur-Seine du 14/10/21, nous informant de l'indisponibilité du Gymnase du 19/10/21 au 24/10/21.

La Commission reporte la rencontre au 02/11/21. Coup d'envoi à 20h00 au Gymnase de la Halle des Sports à Vitry-Sur-Seine.

FUTSAL D2

24062325 : VERS L'AVANT / VINCENNES FC D2 du 23/10/2021

Courriel de Vers L'Avant du 21/10/2021 nous informant de deux matchs le même jour. Le match de Coupe National Futsal étant prioritaire.

La Commission reporte la rencontre au 27/11/2021 au gymnase Paul ELUARD.

24062326 : BOISSY UJ Futsal 1 / CHOISY LE ROI AS Futsal D2 du 23/10/2021

Courriel de BOISSY UJ du 22/10/21.

La Commission enregistre le deuxième 2ième forfait avisé de BOISSY UJ.

(Rappel) 24062322 : CHEVILLY LARUE ELAN / CHOISY LE ROI AS Futsal D2 du 15/10/21

Accord des deux clubs via Footclubs pour reporter la rencontre au 17/12/21.

La Commission :

-Refuse la date proposée (trop tardive) et fixe la rencontre au 26/11/21.

-Vous avise qu'il n'y aura pas de report supplémentaire, la prochaine fois il y aura match perdu au club.

FMI ou Feuilles de match manquantes

**APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT
(Article 44.2 DU RSG 94)**

1^{er} Appel de Feuille de Match

Journée 1

24062316 : CHOISY LE ROI AS – VITRY ASC D2 du 08/10/2021

Journée 3

23974505 : CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 – CAL 94 FUTSAL D1 du 15/10/2021

23974509 : KB FUTSAL 2 – MAISONS ALFORT FC D1 du 16/10/2021

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 28 OCTOBRE 2021

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS !

Les matchs remis seront **REPORTES** à nouvelle date par la
Commission d'Organisation des Compétitions

FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D4.B : **VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL (1)**
U18 D3.A : **BOISSY FC**
U18 D3.B : **SFC CHENNEVIERES (1)**
ST MAUR VGA US (3)
LIMEIL BREVANNES AJ (2)
U16 D3.A : **ALFORTVILLE US (2)**
U16 D4.A : **ALFORTVILLE FC (1)**
U16 D4.B : **LIMEIL BREVANNES AJ (2)**
VILLENEUVE ABLON US
CHEVILLY LARUE
ALFORTVILLE FC (2)
U14 D3.B : **ALFORTVILLE US (2)**
U14 D4.A : **CHENNEVIERES SFC (1)**
U14 D4.D : **CHOISY AS (4)**
CDM D2 : **LIMEIL BREVANNES AJ (5)**
Anciens D3 : **TREMBLAY AJ (11)**
Anciens +45 Ans. B : **SFC CHENNEVIERES (11)**
FONTENAY US (12)
Anciens +45 Ans. C : **VITRY ES (12)**
Anciens +55 Ans. B : **FC ALFORTVILLE**

MATCHS REPORTES A UNE DATE ULTERIEURE

Séniors Féminines D1 :

-MAISONS ALFORT FC / VILLENEUVE ABLON US du 16/10/21

Une nouvelle date sera fixée pour ces rencontres par la Commission des Compétitions.

CALENDRIERS DERNIERES DIVISIONS Consultable sur internet et Foot Club

Il reste des places dans les dernières divisions, les Clubs qui le souhaitent peuvent adresser un mail pour intégrer un groupe.

RAPPEL : CALENDRIER FEMININE D1

Le Calendrier de la D1 Féminines est consultable sur Foot Club.

Début des Compétitions : **09 Octobre 2021**

Attention, avis aux Clubs : VILLENEUVE ABLON CO (2) est inclus dans le calendrier « Hors Championnat »

CALENDRIERS – CRITERIUM + 55 ANS

Courrier de BRY FC :

Intégration en Critérium + 55 Ans Poule B à la place de Alfortville FC (Forfait Général).

Avis aux clubs concernés.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de feuille de match Manquante :

U18 D1 : Alfortville Us 1 / Limeil Brevannes Aj 1 du 10/10/21

2^{ème} Appel de Feuilles de Match Manquante :

CDM D2 : NUEVO UNO / VILLENEUVE AFC du 10/10/21

U16 D4 : CHOISY AS / MAROLLES FC du 10/10/21

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 07/10/2021) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
U14 D4 Kremlin CSA Nogent FC FC D'Alfortville	25/09/2021 25/09/2021 02/10/2021		
U16 D4 Charenton	26/09/2021		
U16 D3 Le Perreux Créteil UF	26/09/2021 26/09/2021		
U16 D1 US Fontenay	26/09/2021		
U18 D3 Créteil FU	26/09/2021		
U18 D2 St Maur VGA	26/09/2021		
SENIORS D4 Arcueil Lusitanos St Maur Vers l'Avant	26/09/2021 26/09/2021 26/09/2021		
SENIORS D3 Villiers ES	26/09/2021		
CDM D2 Villeneuve AFC Arcueil	26/09/2021 26/09/2021		
ANCIENS D4 Marolles FC D'Alfortville	26/09/2021 26/09/2021		
ANCIENS D3 Paris Lisbonne	26/09/2021		
ANCIENS D2 Kremlin	26/09/2021		

ANNEXES

Club : 560707 BOSS TON FOOT								
Dossier :	19701477	du	27/10/2021	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	23840552	24/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			26/10/2021	26/10/2021		40,00€
Dossier :	19701479	du	27/10/2021	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	23840536	17/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			26/10/2021	26/10/2021		40,00€

Club : 537053 JOINVILLE R.C.								
Dossier :	19700359	du	26/10/2021	U16 D3 (94)/ Phase Unique	Poule C	23452162	24/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			26/10/2021	26/10/2021		9,50€
Dossier :	19700370	du	26/10/2021	U16 D1 (94)/ Phase Unique	Poule U	23452398	24/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			26/10/2021	26/10/2021		9,50€

Club : 526258 LUSITANOS ST MAUR U.S.								
Dossier :	19701537	du	27/10/2021	Coupe Amitie U14 (94)/ Phase 1	Poule Unique	24086405	23/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			02/11/2021	02/11/2021		9,50€

Club : 534669 MAROLLES F.C.								
Dossier :	19700398	du	26/10/2021	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	23840548	24/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			26/10/2021	26/10/2021		9,50€

Club : 518152 NOISEAU STE S.								
Dossier :	19701508	du	27/10/2021	Cdm D2 (94)/ Phase Unique	Poule U	23839031	24/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			02/11/2021	02/11/2021		9,50€

Club : 581617 OLYMPIQUE PARIS ESPOIR								
Dossier :	19700381	du	26/10/2021	Seniors D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	23403712	24/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			26/10/2021	26/10/2021		9,50€
Dossier :	19700387	du	26/10/2021	U16 D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	23451806	24/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			26/10/2021	26/10/2021		9,50€

Club : 521870 SUCY F.C.								
Dossier :	19701482	du	27/10/2021	U16 D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	23451803	24/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			26/10/2021	26/10/2021		9,50€

Dossier :	19701497	du	27/10/2021	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule A	23840032	24/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			26/10/2021	26/10/2021		9,50€
Dossier :	19701498	du	27/10/2021	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	23824717	24/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			02/11/2021	02/11/2021		9,50€

Club :	581200	U. S. DE NOGENT 94						
Dossier :	19701538	du	27/10/2021	Futsal D1 (94)/ Phase 1	Poule U	23974507	16/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			02/11/2021	02/11/2021		9,50€
							Total Général :	184,50€